

Liège, le 24 mai 2020

OPERATION-SECOURS
Asbl
Siège social : rue du Batty, 6, 4000 Liège

CONVOCACTION à l'ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité à participer à notre assemblée générale statutaire qui se tiendra le **vendredi 19 juin 2020 à 14h00** chez Monsieur le Président Jacques DELANAYE, rue du Laveu, 90, à 4000 Liège.

COMMUNICATION IMPORTANTE EN RAISON DE LA PANDEMIE DU COVID-19

Le Conseil d'administration vous informe que cette assemblée générale se tiendra à huis-clos conformément aux règles édictées par l'Arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (Mon. b. du 9 avril 2020, p. 25.768) et dont les effets ont été prolongés par un A.R. du 28 avril 2020 (Mon. b. du 28 avril 2020, p. 29456).

Par conséquent, il ne vous sera pas possible d'assister physiquement à l'assemblée et vous aurez uniquement le droit de voter par correspondance, postale ou électronique selon votre choix, ou par procuration donnée à Monsieur le président Jacques Delanaye, rue du Laveu, 90, à 4000 Liège, sur chacun des postes de l'ordre du jour ci-après.

DROIT D'INTERPELLATION

Conformément aux dispositions de l'A.R. ci-avant, vous disposez du droit de poser des questions par écrit avant l'assemblée générale ordinaire concernant les rapports et points à l'ordre du jour selon les modalités suivantes :

- soit par courrier postal envoyé le 8 juin au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de Jacques Delanaye, président, rue du Laveu, 90, à 4000 Liège ;
- soit par courrier électronique envoyé le 15 juin au plus tard à l'adresse électronique jacques.nicole@delanaye.be

Il sera répondu à ces questions par courrier postal envoyé le 12 juin au plus tard ou par courrier électronique envoyé le 17 juin au plus tard.

PARTICIPATION AU VOTE

Vote direct

Le vote sur chacun des points à l'ordre du jour devra se faire

- soit par courrier postal envoyé au plus tard le 16 juin 2020, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de Jacques Delanaye, président, rue du Laveu, 90, à 4000 Liège ;
- soit par courrier électronique envoyé au plus tard le 19 juin 2020 avant 12h00 à l'adresse électronique jacques.nicole@delanaye.be

Vote par procuration

Conformément à l'art. 6, § 1^{er}, al. 3, de l'A.R. n° 4 du 9 avril 2020, qui permet à l'organe d'administration d'imposer que le mandataire soit toute personne qu'il désigne, chaque membre a le droit de désigner Mr Jacques Delanaye comme mandataire, et lui seul, pour exercer son droit de vote.

Néanmoins, ce mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote du mandant qu'à la condition qu'il dispose d'instructions spécifiques pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Le 19 juin à 14h00, le Conseil d'administration dépouillera les votes et rédigera le PV à déposer au greffe du Tribunal de l'Entreprise et à communiquer aux différents membres d'Opération-Secours ayant participé à l'Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mai 2019

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'approuver le P.V. de l'Assemblée générale du 28 mai 2019.

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2018-2019 et en donne décharge aux administrateurs.

3. Nouveau projet : l'Asbl « Radio-Kicora » a approché notre Asbl afin que les dons récoltés, ou à tout le moins une partie d'entre eux, puissent être déductibles fiscalement. Cette radio privée ayant uniquement pour but l'éducation des populations tanzaniennes vivant dans des zones reculées, son objet social paraît aux yeux des membres du conseil d'administration entrer dans le cadre de l'objet social d'Opération-Secours.

Proposition de décision : l'assemblée générale décide d'accorder son soutien au projet « Radio-Kicora ». pour une période de 5 ans.

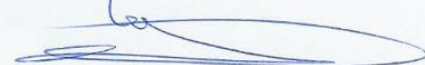
4. Admission de nouveaux membres : Il est proposé au vote l'admission en tant que membres de notre association, de Monsieur Pierre-Paul DELVAUX, président et secrétaire de l'Asbl « Radio-Kicora » et de Madame Hélène LEDENT, trésorière de ladite Asbl, domiciliés ensemble rue Haute-Wez, 72, à 4653 Bolland.

Proposition de décision : l'assemblée générale décide d'accueillir en tant que membres Mr Pierre-Paul Delvaux et Madame Hélène Ledent.

5. Agrément fiscal de Opération-Secours pour les années 2020 à 2025 (6 ans) : par courrier du 7 octobre 2019, le Ministre de la Coopération au développement a décidé de faire bénéficier Opération-Secours de l'agrément fiscal pour la période 2020-2025.

Simple constatation – pas de vote.

Le Secrétaire



Emmanuel Caprasse

Le Président



Jacques Delanaye

ANNEXES

P.V. de l'Assemblée générale du 28 mai 2019

Comptes annuels 2019

Documents (3) relatifs à l'Asbl « Radio-Kicora » : Statuts, AG constitutive de 2017, dossier complet.

Lettre du SPF Coopération au développement

Un bulletin de vote

OPERATION-SECOURS

Asbl

Siège social : rue du Batty, 6, 4000 Liège

ASSEMBLEE GENERALE du 19 juin 2020

BULLETIN DE VOTE

Conformément aux règles édictées par l'A.R. n° 4 du 9 avril 2020 portant dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et conformément à l'article 6, § 1er, al. 1^{er}, 1°, dudit arrêté royal, je soussigné(e) vote sur les points à l'ordre du jour de la manière suivante :

Point 1 (approbation du PV de l'AG du 28.05.2019)	OUI	NON	(1)
Point 2 (approbation des comptes annuels 2019)	OUI	NON	(1)
Point 3 (soutien à l'Asbl « Radio Kicora »)	OUI	NON	(1)
Point 4 (Admission de 2 nouveaux membres)	OUI	NON	(1)

(1) Biffer la mention inutile

Ce document est à renvoyer dûment complété et signé, à Monsieur le Président Jacques Delanaye, soit par voie postale rue du Laveu, 90, à 4000 Liège avant le 16 juin 2020, le cachet de la poste faisant foi, soit à son adresse électronique jacques.nicole@delanaye.be avant le 19 juin 2020 à 12h00.

Fait à, le2020.

Signature